

LA CONVENTION NATIONALE DE LA DÉMOCRATIE LOCALE

7.11.2023

GRILLE D'AIDE A LA PREPARATION « CONDITIONS D'EXERCICE DES MANDATS »

Les difficultés que les maires rencontrent au quotidien ne sont pas seulement liées au statut de l'élu, mais plus largement au fonctionnement quotidien des collectivités et au cadre d'action des élus locaux.


Depuis les premières lois de décentralisation, les missions et les responsabilités des élus se sont accrues, le champ des projets qu'ils sont amenés à conduire ou à suivre s'est élargi et le cadre juridique de leur action s'est enrichi. Au quotidien, exercer un mandat local est donc devenu plus complexe et nécessite de mobiliser des ressources, des compétences et des moyens qui ne sont pas nécessairement disponibles dans toutes les collectivités.

Pour accompagner les élus dans la conduite de leur mandat, la simplification du fonctionnement quotidien des collectivités et du cadre juridique de l'action locale est un objectif important. Dans le cadre de la démarche conduite avec l'AMF, la Ministre des collectivités territoriales et de la ruralité s'est proposée de recenser les causes de complexité et les irritants du quotidien pour tenter de leur apporter des solutions.

La table ronde « Conditions d'exercice des mandats » vous permettra d'aborder ces irritants et les solutions que vous auriez identifiées.

1) Fonctionnement quotidien des collectivités locales

- ✓ **Le fonctionnement quotidien d'une collectivité** représente une part importante de l'activité des élus locaux, et notamment des maires. C'est normal, puisque la gestion de la collectivité est au cœur de leur mandat. Mais rendre ce fonctionnement plus simple et fluide doit être un objectif si nous voulons accompagner les élus dans l'exercice de leur mandat : les règles qui régissent le fonctionnement des conseils municipaux, les relations avec les partenaires extérieurs (autres collectivités, syndicats, opérateurs...), la gestion financière et des ressources humaines sont autant de sujets sur lesquels les élus locaux souhaitent pouvoir avancer dans le sens d'une plus grande simplicité ;
- ✓ La question des moyens dont disposent les élus locaux pour agir au quotidien est également déterminante : les **moyens humains** qui appuient l'élu dans l'exercice de son



mandat sont essentiels ; la difficulté à trouver des secrétaires de mairie est par exemple un sujet auquel nous devons prêter la plus grande attention (sur lequel une proposition de loi est d'ailleurs en cours d'adoption) ; la question de l'**ingénierie** est également essentielle : les collectivités (EPCI, départements...) et l'ANCT mettent à disposition de l'ingénierie pour aider les collectivités à porter leurs projets, mais nous avons encore des marges de progrès pour mieux répondre à leurs besoins ;

Propositions remontées lors de la concertation

Augmenter le nombre de candidats supplémentaires pour les communes de plus de 1000 h. (pour limiter le recours aux élections partielles) ;

Permettre le dépôt de listes incomplètes ;

Considérer l'effectif du conseil municipal complet à 70% ;

Assouplir les conditions de désignation des conseillers délégués ;

Pérenniser l'effectif réputé complet des conseils municipaux des communes de moins de 500 h. pendant toute la durée du mandat ;

Permettre au conseiller communautaire suppléant de siéger au sein du conseil d'administration d'un conseil d'administration d'un centre intercommunal d'action sociale ;

Faciliter la création d'une commune nouvelle lorsqu'il n'a pas été possible d'élire un conseil municipal à plusieurs reprises ;

Prévoir une obligation de passation entre l'exécutif sortant/entrant en cas de renouvellement ;

Augmenter le délai de convocation du conseil municipal en cours de mandat ;

Harmoniser les modes de désignation des conseillers communautaires ;

Renforcer les outils de mutualisation existant au sein des EPCI ;

Permettre la transformation directe d'un syndicat mixte existant en établissement public de coopération culturelle ou environnementale, afin d'éviter d'avoir à dissoudre les structures juridiques existantes puis de créer un établissement nouveau ;

Rationaliser et simplifier les régimes de délégation de compétence existant au sein des EPCI ;

Renforcer l'attractivité du métier de secrétaire de mairie ;

Renforcer les moyens des centres de gestion pour leur permettre de constituer des pools de ressources mutualisées à l'échelle départementale ;

Assouplir les conditions d'adhésion aux groupements d'employeurs entre collectivités et développer cette pratique ;

Favoriser les expérimentations qui permettent aux collectivités de déroger aux règles de répartition des compétences entre assemblée délibérante et exécutif ;



Clarifier le rattachement des services administratifs travaillant sous l'autorité du cabinet de l'élu ;

Finaliser la mise en place du guichet unique de l'ingénierie dans les territoires ;

Favoriser l'instruction conjointe des demandes de subvention par l'Etat, les départements et les régions ;

Déconcentrer les crédits d'ingénierie de l'ANCT auprès des préfets de département ;

Prévoir un compte-rendu annuel d'activité des opérateurs d'ingénierie de l'Etat devant les CTAP ;

Favoriser la délégation de maîtrise d'ouvrage aux départements, notamment en matière de transition écologique ;

Allonger le délai de réponse aux observations provisoires des CRC de 1 à 2 mois.

2) Cadre d'action des élus locaux

- ✓ Les **relations quotidiennes avec l'Etat et ses services déconcentrés** sont importantes pour les élus locaux, dans la mesure où de nombreux projets locaux nécessitent l'accompagnement ou une autorisation délivrée par ces services. Fluidifier et simplifier ces relations est donc un objectif à poursuivre. Les propositions qui nous ont été remontées dans le cadre de la concertation embrassent un large périmètre de sujets : simplification des instances locales de concertation, développement des rescrits et de l'accompagnement préalable des projets locaux, pouvoir de dérogation des préfets, généralisation des autorisations uniques...
- ✓ La simplification doit aussi porter sur **les politiques publiques** elles-mêmes, pour rendre les **procédures plus simples et praticables** par les porteurs de projet, et notamment par les collectivités. Nous souhaitons profiter de la CNDL pour identifier le plus d'exemples concrets de difficultés ou de complexités procédurales, afin de pouvoir conduire, sous l'autorité de la Première ministre, un travail de simplification aussi poussé que possible.

Propositions remontées lors de la concertation

Simplifier la comitologie locale et, à défaut, permettre aux préfets de déroger aux textes réglementaires pour simplifier les instances locales de concertation existantes ;

Fusionner l'ensemble des comitologies relatives aux politiques sociales (SPED, SPIE, CALPAE...) dans un seul et même comité départemental de l'emploi et de l'insertion ;

Généraliser les comités « 360° » qui permettent aux services de l'Etat d'accompagner les porteurs de projet dans le dépôt de leurs demandes d'autorisations (code de l'environnement, code du patrimoine) ;

Développer le rescrit en identifiant de manière expérimentale 5 procédures administratives sur lesquelles les services de l'Etat proposeraient systématiquement un rescrit ;

Développer les « avis sous réserve » en lieu et place des avis défavorables ;

Créer une « voie rapide » de simplification au niveau local en incitant les préfets à trouver des solutions locales aux complexités rencontrées par les collectivités ;

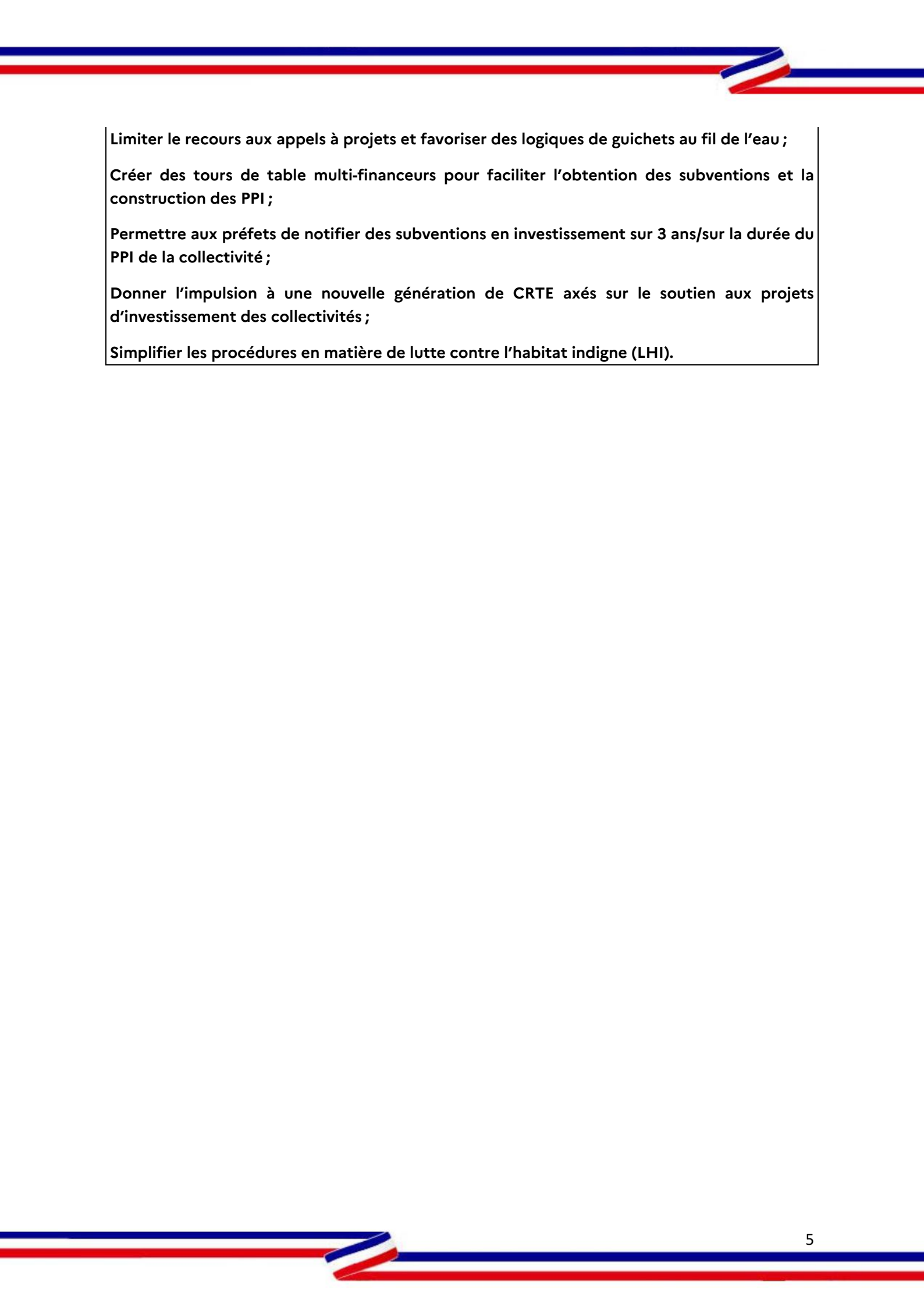
Elargir et assouplir le pouvoir de dérogation des préfets ;

Développer la pratique des autorisations uniques pour favoriser la bonne coordination entre les services instructeurs ;

Créer une obligation de conseil en amont des Commissions départementales de la nature, des paysages et des sites ;

Renforcer les possibilités de dialogue contradictoire avec les Missions régionales de l'autorité environnementale ;

Créer un baromètre local de la complexité pour diffuser les bonnes pratiques d'organisation et de méthode dans les relations entre l'Etat et les collectivités ;



Limiter le recours aux appels à projets et favoriser des logiques de guichets au fil de l'eau ;

Créer des tours de table multi-financeurs pour faciliter l'obtention des subventions et la construction des PPI ;

Permettre aux préfets de notifier des subventions en investissement sur 3 ans/sur la durée du PPI de la collectivité ;

Donner l'impulsion à une nouvelle génération de CRTE axés sur le soutien aux projets d'investissement des collectivités ;

Simplifier les procédures en matière de lutte contre l'habitat indigne (LHI).



Annexe : Questions pour préparer une contribution à la CNDL

Pour vous aider dans la préparation de la Convention, vous retrouverez ici un certain nombre de questions qui sont revenues régulièrement au cours des échanges que nous avons eus avec les associations d'élus. Ces questions sont tantôt d'ordre général et tantôt d'ordre plus opérationnel, mais elles vous permettront d'identifier les sujets sur lesquels nous souhaiterions pouvoir travailler lors des tables-rondes. Nous sommes surtout intéressés de pouvoir échanger sur la base d'exemples et d'illustrations concrets tirés de votre expérience, qui pourront nous donner des idées !

- Généralités :

- Dans quelle domaine les normes doivent-elles être, selon vous, prioritairement simplifiées (environnement, urbanisme, logement, culture, éducation, etc.) ?
- Avez-vous des exemples de difficultés que vous avez rencontrées et qui devraient donner lieu à des simplifications ?

- Fonctionnement des collectivités :

- Faut-il permettre plus de flexibilité dans les conditions permettant au conseil municipal de délibérer (complétude notamment) ?
- Faut-il assouplir les règles de gestion de la fonction publique territoriale ? Sur quels sujets en particulier ?
- Quel bilan faites-vous des pactes financiers et fiscaux ?
- Dans quels domaines pensez-vous que la mutualisation au sein de l'EPCI doit être renforcée ? Les outils de mutualisation disponibles sont-ils suffisants ?
- Comment renforcer les outils d'association des communes à la gouvernance des EPCI, dans la continuité de la loi « Engagement et proximité » qui a créé les conférences des maires ?
- Connaissez-vous et utilisez-vous les dispositifs de délégation de compétence entre EPCI et communes membres ?

- Simplification :

- Faut-il supprimer des instances de décision ou de concertation locales ? Si oui, lesquelles ?
- Comment favoriser la fluidité des relations entre les administrations de l'Etat et les élus ?
- Connaissez-vous les « comités à 360° » mis en place dans certains départements, et qui permettent d'accompagner les porteurs de projets dans le dépôt de leurs demandes d'autorisation (en matière d'EnR notamment) ? Qu'en pensez-vous ?
- Avez-vous le sentiment d'avoir plus facilement accès à l'ingénierie qu'il y a quelques années ?
- Avez-vous déjà eu recours au rescrit administratif ? Comment encourager les élus à y avoir recours ?
- Comment améliorer l'information des maires sur les procédures en vigueur ?
- Comment simplifier les demandes de subventions aux collectivités ?
- Le développement de la pluri-annualité des dotations (DGF notamment) et subventions de l'Etat (DSIL, DETR...) serait-il selon vous un facteur d'amélioration dans la construction des projets locaux ?